



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18 MARS 2021

Le ministre de la justice nous répétait que sa porte était ouverte, son cabinet nous la claque à la figure

Depuis plusieurs mois, un conflit social mine le service de gestion RH des personnels surveillants de prison, à l'administration centrale du ministère de la justice, service sensible s'il en est, puisque y sont gérées les mobilités et les carrières de ces personnels.

Heures supplémentaires démultipliées, travail à la maison - même le week-end, et donc vies personnelles et familiales significativement impactées, etc., pour pouvoir faire face à une charge de travail très importante (sans ces agents les mobilités ne peuvent être préparées, ni les arrêtés statutaires rédigés et édités). Dans un contexte de gel des salaires (gel du point d'indice), les collègues réclament une revalorisation significative de leur indemnitaire.

Une première réponse est venue/a fini par arriver de la sous-direction de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP), jugée insuffisante par les collègues. Un préavis de grève a donc été déposé le 1^{er} mars auprès du ministre de la justice, courant à compter du 8 mars minuit. Suite à ce dépôt, de nouvelles propositions ont été faites par la DAP puis par le cabinet du ministre.

Si des améliorations ont pu être notées, les sommes proposées ne permettent même pas de rémunérer et compenser le surcroît de travail effectué. De plus, si des renforts permanents de personnels sont urgents, il est impératif, au vu de la formation et de la technicité nécessaires à ces fonctions, de proposer des niveaux de rémunération à même d'éviter un « turn-over » pénalisant pour tout le monde, personnels du service RH comme personnels de surveillance.

Brandir la menace de la suppression de la somme proposée s'il n'est pas mis fin à la grève pourrait par ailleurs être risible si ce n'était aussi rétrograde en matière de dialogue social...

Le ministre nous ayant répété, à chaque fois que nous l'avons vu, le 24 juillet, le 31 août et le 19 janvier dernier, que sa porte était grande ouverte, le syndicat s'est saisi de cette offre mardi 16 mars à midi. Vingt-quatre heures plus tard, sa conseillère dialogue social (ça ne s'invente pas) Laurence VENET-LOPEZ nous claque la porte à la figure ! Cette même conseillère qui affirmait dans une interview à AG2R LA MONDIALE, le 21 février, « avoir toujours à cœur de trouver des solutions qui satisfassent les différentes parties prenantes »...

Nous n'étions certes pas dupes : en général, plus nos employeurs, ministres et directeurs, nous disent que leur porte est ouverte, plus leurs représentants du « dialogue social »- le ferment.

Monsieur le ministre, nous vous invitons à rouvrir la porte en urgence – ce conflit n'a déjà que trop duré -, dans l'intérêt des agents du ministère de la justice, à commencer par ces agents de la DAP !

Pour la CGT des chancelleries et services judiciaires,

Cyril PAPON,
Secrétaire général